

29 mai 2026

## Avenants 75 et 76 de la BAD

### Enfin une hausse des salaires et de l'indemnité kilométrique des aides à domicile !

**La FNADEPA salue la décision de l'Etat d'autoriser l'augmentation des salaires des aides à domicile du secteur associatif, grâce à l'agrément de l'avenant 75 à la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) publié aujourd'hui.**

Intervenant plus d'un an après sa signature par les organisations syndicales et patronales de la branche, et après plusieurs refus consécutifs de l'Etat, cette avancée majeure était fortement attendue.

Elle va en effet permettre enfin une revalorisation des salaires des 100 000 professionnels concernés, après quatre ans de gel, mais aussi de renforcer l'attractivité du secteur, dont les moyens humains sont insuffisants face aux besoins d'accompagnement accrus d'une population vieillissante.

La FNADEPA remercie le gouvernement pour cet engagement qui l'honore, malgré l'opposition des départements.

Elle s'inquiète toutefois de l'absence de garantie de co-financement de la hausse salariale par ces derniers pour l'ensemble des services à domicile associatifs, ce qui pourrait contraindre les services concernés à absorber cette hausse soit sur leurs budgets – déjà en grande difficulté – soit à augmenter leurs tarifs. Au risque, in fine, pour les personnes âgées accompagnées de voir augmenter leur reste à charge !

La FNADEPA appelle donc l'ensemble des Conseils départementaux à assurer le cofinancement de l'avenant, afin de garantir l'accessibilité de l'accompagnement à domicile sur leur territoire.

Après 4 ans de gel, la FNADEPA salue également la revalorisation de l'indemnité kilométrique des aides à domicile via l'avenant 76, passant de 0,38 à 0,40 € par kilomètre parcouru.

#### Contact presse

---

Marie-Hélène CHALS  
06 07 98 54 03  
mh.chals@fnadepa.com

---